



PROCÈS-VERBAL

10

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 3 MAI 2017** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de messieurs Pierre Gagnier et Jean-François Parenteau à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle onze (11) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h 35, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-113 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2017

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société, en retirant les articles 11.2 et 14.2.

CA-2017-114 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 5, 7 ET 13 AVRIL 2017

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lus et de ratifier les PROCÈS-VERBAUX des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues respectivement les 5, 7 et 13 avril 2017.

CA-2017-115 ADJUGER DES CONTRATS ÉLECTRONIQUE RAYBEL INC., 169719 CANADA INC. ET PRÉVOST, DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC. FOURNITURE DE PIÈCES, ACCESSOIRES ET OUTILS ÉLECTRONIQUES DIVERS STM-5239-01-16-33

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, trois (3) contrats pour la fourniture de pièces, accessoires et outils électroniques divers, pour une période de vingt-quatre (24) mois :

- **ÉLECTRONIQUE RAYBEL INC.** un contrat au montant de **357 715,75 \$** plus les taxes de **53 567,93 \$**, pour un montant maximum de **411 283,68 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
- **169719 CANADA INC.** un contrat au montant de **401 207,26 \$** plus les taxes de **60 080,79 \$**, pour un montant maximum de **461 288,05 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
- **PRÉVOST, DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.** un contrat au montant de **518 482,99 \$** plus les taxes de **77 642,83 \$**, pour un montant maximum de **596 125,82 \$**, toutes taxes actuelles incluses;

le tout pour un montant de **1 277 406,00 \$** plus les taxes de **191 291,55 \$**, pour un montant maximum pour la Société de **1 468 697,55 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5239-01-16-33).

| | IMPUTATION |
|---------------|------------|
| Centre | 00000 |
| Compte | 161001 |
| Ordre interne | 000000 |

CA-2017-116 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS CORPORATE EXPRESS CANADA INC. ET QRX GROUPE DE TECHNOLOGIE ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE CARTOUCHES D'ENCRE STM-4644-10-13-02
RÉSOLUTION CA-2014-101

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat d'acquisition de fournitures de bureau et de cartouches d'encre, adjudgé à **CORPORATE EXPRESS CANADA INC.**, opérant sous le nom STAPLES AVANTAGE CANADA INC., à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019, au montant de **1 174 168,30 \$** plus les taxes de **175 831,70 \$**, pour un montant maximum de **1 350 000,00 \$**;
- 2° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat d'acquisition de fournitures de bureau et de cartouches d'encre, adjudgé à **QRX GROUPE DE TECHNOLOGIE**, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019, au montant de **121 765,60 \$** plus les taxes de **18 234,40 \$**, pour un montant maximum de **140 000,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 490 000,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-4644-10-13-02).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | Type « U » |
| Compte | 568120 |

CA-2017-117 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT BELL CANADA ACQUISITION DE PRODUITS CISCO SYSTEMS INC. (CISCO) STM-4431-01-13-68
RÉSOLUTIONS CA-2013-143 ET CA-2016-159

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat d'acquisition de produits Cisco Systems Inc. (Cisco), adjudgé **BELL CANADA**, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018, au montant de **1 172 500,00 \$** plus les taxes de **175 581,88 \$**;
- 2° d'autoriser le chef de division - Exploitation des systèmes et livraison de services aux utilisateurs de la Direction exécutive - Technologies de l'information et innovation à autoriser les dépenses inférieures à 75 000,00 \$, toutes taxes actuelles incluses pour chacune des commandes à émettre, dans le cadre du présent contrat, pour la Direction exécutive - Technologies de l'information et innovation;
- 3° d'autoriser le directeur exécutif - Technologies de l'information et innovation à autoriser les dépenses pour chacune des commandes à émettre, dans le cadre du présent contrat, pour la Direction exécutive - Technologies de l'information et innovation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 348 081,88 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4431-01-13-68).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | Type «U» |
| Compte | 552160 |

CA-2017-118 ADJUGER DES CONTRATS LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTÉE, CHARTRAND FORD (VENTES) INC., PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC., AUTO QUÉBEC MÉTRO INC., GLOBOCAM ANJOU INC. ET INTERNATIONAL RIVE-NORD FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR DIVERSES MARQUES DE VÉHICULES
STM-5007-02-15-47

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, six (6) contrats pour la fourniture de pièces de rechange pour diverses marques de véhicules :

- **LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTÉE** un contrat pour les pièces GM et Acdelco au montant de **595 847,30 \$**, taxes non incluses;
- **CHARTRAND FORD (VENTES) INC.** un contrat pour les pièces Ford et Motorcraft au montant de **935 750,00 \$**, taxes non incluses;
- **PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.** un contrat pour les pièces Dodge, Chrysler et Jeep au montant de **272 500,00 \$**, taxes non incluses;
- **AUTO QUÉBEC MÉTRO INC.** un contrat pour les pièces Mazda au montant de **71 250,00 \$**, taxes non incluses;
- **GLOBOCAM ANJOU INC.** un contrat pour les pièces Freighliner au montant de **63 750,00 \$**, taxes non incluses;
- **INTERNATIONAL RIVE-NORD** un contrat pour les pièces internationales au montant de **94 500,00 \$**, taxes non incluses;

le tout pour un montant **2 033 597,30 \$** plus les taxes de **304 531,20 \$**, pour un montant maximum pour la Société de **2 338 128,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5007-02-15-47).

| | IMPUTATION 1 | IMPUTATION 2 | IMPUTATION 3 |
|-----------------|----------------------|---------------------|------------------------|
| Centres | 62220 | 82110 | 82440 |
| Comptes | 561520 | 561950 | 561120 |
| Montants | 882 516,88 \$ | 69 987,73 \$ | 1 385 623,89 \$ |

CA-2017-119

EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

LOGISTIK UNICORP INC.

FOURNITURE D'UNIFORMES & GESTION DU PROGRAMME D'UNIFORMES

STM-3534-06-08-25

RÉSOLUTIONS CA-2013-027, CA-2014-044, CA-2014-074, CA-2015-191 ET CA-2017-108

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'exercer l'option de renouvellement du contrat de Fourniture d'uniformes & gestion du programme d'uniformes de la STM, adjugé à la firme **LOGISTIK UNICORP INC.**, à compter du 6 mars 2018 jusqu'au 5 mars 2020, au montant de **5 900 000,00 \$**, plus les taxes de **883 525,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **6 783 525,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-3534-06-08-25).

| | IMPUTATION 1 | IMPUTATION 2 |
|-----------------|------------------------|----------------------|
| Centre | 87401 | 87401 |
| Comptes | 567315 | 553385 |
| Montants | 5 983 299,00 \$ | 800 226,00 \$ |

CA-2017-120 ADJUGER UN CONTRAT
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE
MISE EN PLACE DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR BUS SUR L'AXE NOTRE-DAME EST
STM-5627-12-16-34

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuger à **MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE** le contrat pour la mise en place de mesures préférentielles pour bus sur l'axe Notre-Dame Est, pour un montant de **207 693,22 \$** plus les taxes de **31 102,06 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **238 795,28 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5627-12-16-34).

| | IMPUTATION |
|---------------------|------------------|
| Ordre interne | 400285 |
| Règlement d'emprunt | R-015-2 (CA-113) |

CA-2017-121 ADJUGER UN CONTRAT
CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE
RÉFECTION DE PAVAGE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES
STM-5690-02-17-62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuger à **CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE** un contrat pour la réfection de pavage et travaux électriques, au montant de **1 473 793,30 \$** plus les taxes de **220 700,55 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 694 493,85 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5690-02-17-62).

| | IMPUTATION 1 | IMPUTATION 2 | IMPUTATION 3 |
|---------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Compte | 551140 | 551140 | 551140 |
| Ordres internes | 822063 | 822064 | 822065 |
| Règlement d'emprunt | R-131 | R-131 | R-131 |
| Montants | 1 186 002,50 \$ | 290 229,74 \$ | 218 261,61 \$ |

CA-2017-122 ADJUGER UN CONTRAT
LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC.
RÉFECTION DE LA TOITURE, DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE ET ÉLECTRIQUE - CT ANJOU
STM-5696-02-17-34

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC.** un contrat pour la réfection de la toiture, de l'enveloppe extérieure et électrique - CT Anjou, au montant de **1 710 000,00 \$** plus les taxes de **256 072,50 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant forfaitaire pour la Société de **1 966 072,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5696-02-17-34).

| | IMPUTATION |
|---------------------|---------------|
| Compte | 551140 |
| Ordre interne | 500905 |
| Réseau activité | 60018408.2000 |
| Règlement d'emprunt | R-166 |

CA-2017-123 ADJUGER UN CONTRAT
MACOGEP INC.
SERVICES PROFESSIONNELS EN ESTIMATION DE PROJETS ET CONTRATS POUR
LE PROJET CÔTE-VERTU ET LE BUREAU DE PROJETS MPM-10
STM-5632-01-17-90

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'adjuger à **MACOGEP INC.** un contrat de services professionnels en estimation de projets et contrats pour le projet Côte-Vertu et le bureau de projets MPM-10, d'une durée de 3 ans au montant maximum de **544 656,60 \$** plus les taxes de **81 562,32 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **626 218,92 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5632-01-17-90).

| | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | Type « U » |
| Compte | 551590 |

CA-2017-124 ADJUGER UN CONTRAT
MACOGEP INC.
SERVICES PROFESSIONNELS EN ESTIMATION DE PROJETS ET CONTRATS POUR
LE BUREAU DE PROJETS ÉQUIPEMENTS FIXES MÉTRO (BPÉFM)
STM-5633-01-17-90

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'adjuger à **MACOGEP INC.** un contrat de services professionnels en estimation de projets et contrats pour le Bureau de projets équipements fixes métro (BPÉFM), d'une durée de 3 ans au montant maximum de **783 009,52 \$** plus les taxes de **117 255,68 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **900 265,20 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5633-01-17-90).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | Type «U» |
| Compte | 551590 |

CA-2017-125 ADJUGER UN CONTRAT

MACOGEP INC.

SERVICES PROFESSIONNELS EN ESTIMATION DE PROJETS ET CONTRATS POUR LE BUREAU DE PROJETS INFRASTRUCTURES MÉTRO, SERVICE DE GESTION DES ACTIFS, DES ÉTUDES ET COORDINATION DE PROJETS ET DIVISIONS ÉTUDES TECHNIQUES ET INGÉNIERIE INFRASTRUCTURES
STM-5634-01-17-90

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjudger à **MACOGEP INC.** un contrat de services professionnels en estimation de projets et contrats pour le Bureau de projets infrastructures métro, service de gestion des actifs, des études et coordination de projets et divisions Études techniques et Ingénierie infrastructures, d'une durée de 3 ans au montant maximum de **1 503 682,99 \$** plus les taxes de **225 176,53 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 728 859,52 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5634-01-17-90).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | Type «U» |
| Compte | 551590 |

CA-2017-126 ADJUGER UN CONTRAT

MACOGEP INC.

SERVICES PROFESSIONNELS EN ESTIMATION DE PROJETS ET CONTRATS POUR LE BUREAU DE PROJETS INFRASTRUCTURES SURFACES ET LE PROJET VENDÔME
STM-5635-01-17-90

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjudger à **MACOGEP INC.** un contrat de services professionnels en estimation de projets et contrats pour le Bureau de projets infrastructures surfaces et le projet Vendôme, d'une durée de 3 ans au montant maximum de **603 175,80 \$** plus les taxes de **90 325,56 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **693 501,36 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5635-01-17-90).

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | Type « U » |
| Compte | 551590 |

CA-2017-127 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L. S.R.L.
SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
STM-4963-01-15-10
RÉSOLUTIONS CA-2015-163 ET CA-2016-172

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels juridiques en santé et sécurité du travail, adjugé à **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L. S.R.L.**, à compter du 4 juin 2017 jusqu'au 3 juin 2018, au montant de **381 875,00 \$** plus les taxes de **57 185,80 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **439 060,80 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4963-01-15-10).

| | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | 37420 |
| Compte | 551250 |

CA-2017-128 ADJUGER UN CONTRAT
PROMOTIONS SPEED INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE AGENCE DE PROMOTION
STM-5586-11-16-25

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **PROMOTIONS SPEED INC.** un contrat de services professionnels pour une agence de promotion, pour la période du 3 mai 2017 au 2 mai 2019, au montant de **200 000,00 \$** plus les taxes de **29 950,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **229 950,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5586-11-16-25).

| | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | type "U" |
| Compte | 551590 |

CA-2017-129 ADJUGER UN CONTRAT
LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC. - TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.
FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME RADIO D'EXPLOITATION MÉTRO ET
DU NOUVEAU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT
STM-5420-06-12-42

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger au regroupement composé de **LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.** et de **TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.**, lequel regroupement est représenté par **LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.**, un contrat pour la fourniture et l'installation du système radio d'exploitation métro et du nouveau système d'enregistrement, au montant de **19 744 430,75 \$**, plus les taxes de **2 956 728,50 \$**, pour un montant maximum de **22 701 159,25 \$**;
- 2° d'autoriser l'exercice de l'option 11.1.1 pour le service de maintenance du SREM-RS4, durée de deux (2) ans, au montant de **824 525,28 \$** plus les taxes applicables de **123 472,66 \$**, pour un montant maximum de **947 997,94 \$**;
- 3° d'autoriser le directeur - Entretien équipements fixes à approuver l'exercice des options 11.2.1 à 11.2.3, en tout ou en partie, pour un montant de **340 105,04 \$** plus les taxes applicables de **50 930,73 \$**, pour un montant maximum de **391 035,77 \$** selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. Considérant que le contrat de base prévoit de la formation, dans l'éventualité où le nombre d'employés affectés à l'entretien des systèmes radio au moment de la mise en service en 2019 est insuffisant pour effectuer l'entretien du système, les options seront exercées pour pallier à ce besoin;
- 4° d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro à approuver l'exercice des options 11.3.1 à 11.3.10, en tout ou en partie, pour un montant de **838 155,75 \$** plus les taxes applicables de **125 513,82 \$**, pour un montant maximum de **963 669,57 \$** selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. Les options pourront être exercées si les pièces de rechange sont requises en inventaire;
- 5° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **25 003 862,53 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5420-06-12-42).

| | IMPUTATION 1 | IMPUTATION 2 | IMPUTATION 3 |
|---------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Centre | | 77600 | |
| Comptes | 551140 | 553990 | 591130 |
| Ordre interne | 290450 | | 920149 |
| Règlement d'emprunt | R-149 | | |
| Montants | 23 664 828,82 \$ | 947 997,94 \$ | 391 035,77 \$ |

CA-2017-130

ADJUGER UN CONTRAT
ANIXTER CANADA INC.
FOURNITURE DE CÂBLES MOYENNE TENSION (ÉCLAIRAGE-FORCE)
STM-5649-01-17-87

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **ANIXTER CANADA INC.** un contrat de fourniture de câbles moyenne tension (Éclairage-force) au montant de **2 218 360,00 \$** plus les taxes de **332 199,42 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 550 559,42 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5649-01-17-87).

| | IMPUTATION |
|---------------------|------------|
| Compte | 566060 |
| Ordre interne | 290310 |
| Règlement d'emprunt | R-122 |

CA-2017-131 MODIFIER LE PARCOURS DE LA LIGNE D'AUTOBUS 178 – POINTE-NORD / ÎLE-DES SOEURS
DEV2017-10

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de prolonger la **LIGNE D'AUTOBUS 178 - POINTE-NORD / ÎLE-DES-SOEURS** sur Place du Commerce, chemin du Golf, boulevard Marguerite-Bourgeoy et boulevard de l'Île-des-Soeurs, dans l'arrondissement Verdun, sur une plage horaire étendue de 6 h à 21 h au lieu de 6 h à 18 h 30 et une fréquence améliorée durant les heures de pointe;
 - 2° d'ajuster le parcours de la **LIGNE D'AUTOBUS 178 - POINTE-NORD / ÎLE-DES-SOEURS**, en direction sud, au niveau de l'entrée sur l'Île-des-Soeurs, pour un accès plus direct par la sortie 5 au lieu de la sortie 4 (auparavant utilisée en raison de la fermeture de la sortie 5 durant les travaux).

Le tout pour un total approximatif de 7 600 heures de service supplémentaires par année.

La mise en service de ces modifications doit entrer en vigueur le **27 août 2017**.

CA-2017-132 PROLONGER LE PARCOURS
LIGNE D'AUTOBUS 170 - KELLER
DEV2017-11

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

- RÉSOLU de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2017-133 MODIFIER LE PARCOURS DE LA LIGNE D'AUTOBUS 711 - PARC-DU-MONT-ROYAL /
ORATOIRE (EN SERVICE L'ÉTÉ SEULEMENT)
DEV2017-12
RÉSOLUTION CA-2017-023

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de maintenir le parcours actuel de la ligne d'autobus 11 existante et de modifier le parcours de la ligne d'autobus 711, le tout, dans l'objectif d'améliorer la desserte du Parc-du-Mont-Royal ainsi que l'accès à l'Oratoire Saint-Joseph pour les montréalais et la clientèle touristique.

Ainsi, il est proposé :

- d'annuler la modification récente du parcours de la ligne d'autobus 11 - Parc-du-Mont-Royal / Ridgewood (CA février 2017, DEV2017-03);
- de modifier le parcours de la **LIGNE D'AUTOBUS 711 - PARC-DU-MONT-ROYAL / ORATOIRE** (en service l'été seulement).

La mise en service de la ligne 711 doit entrer en vigueur le **19 JUIN 2017**.

La recommandation engendre un nombre d'heures similaire pour la Société, en comparaison à la précédente.

CA-2017-134 PROLONGER LA LIGNE D'AUTOBUS 55 - BOULEVARD SAINT-LAURENT
DEV2017-13

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prolonger une ligne existante afin d'améliorer la desserte de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville :

• **LIGNE D'AUTOBUS 55 - BOULEVARD SAINT-LAURENT**

La mise en service devrait entrer en vigueur le **28 août 2017** et engendrerait pour la Société **11 000 heures** de service supplémentaires par année.

CA-2017-135 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CO-EXPLOITATION DU
SITE DE RADIOFRÉQUENCE IBUS – HÔPITAL STE-ANNE
VILLE DE MONTRÉAL
STM-5676-02-17-105
RÉSOLUTIONS CA-2014-083 ET CA-2015-058

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement prévue à l'Entente co-exploitation site radio fréquence (ci-après l'« Entente ») intervenue entre la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») et la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») pour l'installation, le maintien et l'opération d'équipements de radiocommunication dans l'abri d'équipements appartenant à la Ville, situé sur le toit de l'édifice principal de l'Hôpital Sainte-Anne, au 305, boulevard des Anciens-Combattants, Sainte-Anne-de-Bellevue, province de Québec, H9X 1Y9 (ci-après l'« Hôpital »), pour une période additionnelle de cinq (5) ans débutant le 1^{er} décembre 2017 et se terminant le 30 novembre 2022, pour un montant total de **59 306,04 \$**;

2° d'autoriser un montant en réserve de **10 000,00 \$**, pour couvrir tout ajustement des frais d'exploitation selon les coûts réels, tel que prévu à l'Entente;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **69 306,04 \$**, exempt de taxes.

| | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | 97407 |
| Compte | 573110 |

CA-2017-136 AUTORISER UNE ENTENTE D'UTILISATION DE LA CARTE OPUS COMME
IDENTIFIANT BIXI

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente de 2 ans entre la STM, les AOT partenaires OPUS et **BIXI**, permettant à **BIXI** d'utiliser la carte OPUS comme identifiant pour la location de vélos;
 - 2° d'autoriser la direction Affaires juridiques de la STM à rédiger l'entente finale à intervenir entre les parties en des termes substantiellement conformes à ceux énoncés à la recommandation.

CA-2017-137 EXERCER L'OPTION DE RENOUELEMENT DU BAIL
LES DÉVELOPPEMENTS ST-MICHEL II INC.
LOCATION D'UN ESPACE DE TYPE INDUSTRIEL SITUÉ AU 8265, BOUL. ST-MICHEL
STM-5695-02-17-105
RÉSOLUTIONS CA-2011-436, CA-2013-079, CA-2013-121 ET CA-2016-064

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement prévue à la convention de bail initiale et ses amendements (ci-après le « Bail ») intervenus entre la Société de transport de Montréal et **LES DÉVELOPPEMENTS ST-MICHEL II INC.** (ci-après le « Locateur ») pour la location d'un espace de type industriel d'une superficie de 19 175 pieds carrés (ci-après le « Local Additionnel 2 »), situé au 8265, boulevard Saint-Michel, à Montréal, afin de prolonger la durée de la location du Local Additionnel 2 pour une période additionnelle de cinq (5) ans et deux (2) jours débutant le 13 septembre 2017 et se terminant le 14 septembre 2022, pour un montant de **937 379,98 \$** plus les taxes de **140 372,65 \$**, soit un montant total de **1 077 752,63 \$**, toutes taxes actuelles incluses, cette somme comprenant le loyer de base, les frais d'exploitation, les taxes municipales et les taxes scolaires;
 - 2° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **95 981,53 \$** plus les taxes de **14 373,24 \$**, pour un montant maximum de **110 354,77 \$**, toutes taxes actuelles incluses, afin de couvrir les frais accessoires non prévus au bail, pour des services devant être fournis par le Locateur pendant la durée du Bail, le tout assujéti à la politique de gestion PG 1.02.;
 - 3° d'autoriser un montant de **143 972,29 \$** plus les taxes de **21 559,85 \$**, soit un montant total de **165 532,14 \$** pour le paiement de la consommation électrique directement à Hydro-Québec;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 353 639,54 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

| | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | 97407 |
| Compte | 573110 |

CA-2017-138 APPROUVER ET RATIFIER LE PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION
D'URGENCES-SANTÉ

VU le rapport de la directrice exécutive - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'approuver et de ratifier le partenariat entre la corporation d'Urgences-santé et la Société de transport de Montréal pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019

pour notamment des services de soins préhospitaliers d'urgence et de transport ambulancier interétablissements dans les stations de métro désignées;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **238 788,64 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

| | IMPUTATION |
|--------|-------------------|
| Centre | 67000 |
| Compte | 551390 |

CA-2017-139 OBTENIR DES PERMIS D'OCCUPATION PERMANENT ET TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GARAGE CÔTE-VERTU STM-5637-01-17-84

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'obtenir un permis d'occupation permanent du domaine public (ci-après nommé : « Permis permanent ») auprès de l'Arrondissement St-Laurent (ci-après nommé : « l'Arrondissement »), dans le cadre de la construction du Garage Côte-Vertu (ci-après nommé : « GCV ») et de sa structure auxiliaire pour son accès en surface (ci-après nommé : « SA08 »), pour l'empiètement d'une partie du lot 1 515 852 Cadastre du Québec, définie comme la « Zone B » au plan de situation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le 8 décembre 2016 et portant le numéro 1163 de ses minutes (ci-après nommé: « plan de situation »), afin d'effectuer l'entretien et les réparations dudit SA08;
- 2° d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public (ci-après nommé : « Permis temporaire ») auprès de l'Arrondissement pour une période d'environ 30 mois, et une (1) option d'environ six (6) mois, requise pour l'aire de chantier nécessaire à la construction du SA08, définie comme la « Zone C » au plan de situation ;
- 3° d'autoriser le directeur du Bureau de projet Côte-Vertu Vendôme - Gestion des projets majeurs - Métro à exercer l'option de renouvellement prévue au Permis Temporaire, advenant la non complétion des travaux du SA08 et ce, à la fin de la durée initiale dudit Permis temporaire;
- 4° de permettre au directeur général et au secrétaire corporatif de la STM de signer les permis d'occupation permanent et temporaire du domaine publique ainsi que tout document requis par l'arrondissement St-Laurent, Ville de Montréal, afin de donner pleinement effet à la recommandation;

| | IMPUTATION |
|---------------------|-------------------|
| Règlement d'emprunt | R-156-1 |

CA-2017-140 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN AUDIT INTERNE ET AUTRES SERVICES STM-5619-12-19-40

VU le rapport du vérificateur général

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée

dans les documents d'appel d'offres public intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS EN AUDIT INTERNE ET AUTRES SERVICES** :

| | |
|---|------------|
| > Organisation, structure et expérience de la firme | 20 points |
| > Expérience et qualifications des chargés de projets | 30 points |
| > Expérience et qualifications de l'équipe de projets | 30 points |
| > Approche proposée | 20 points |
| TOTAL : | 100 points |

CA-2017-141 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE STM-29 04 02 S60

VU le rapport du directeur exécutif – – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres public intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE** :

| | |
|---|------------|
| > Expertise et réalisations de la firme | 10 points |
| > Organisation de la firme | 10 points |
| > Capacité de la firme à répondre aux divers mandats | 20 points |
| > Stabilité des ressources et formation | 20 points |
| > Compétences et expérience des arpenteurs-géomètres attitrés aux mandats | 30 points |
| > Compétences et expérience des autres membres de l'équipe | 10 points |
| TOTAL : | 100 points |

CA-2017-142 ADOPTER LE DOCUMENT INTITULÉ « LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - STATUT, MANDAT ET POUVOIRS »

VU le rapport du vérificateur général

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter, relativement au mandat et aux pouvoirs du vérificateur général de la Société, le document intitulé « **LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - STATUT, MANDAT ET POUVOIRS** » joint à la recommandation pour en faire partie intégrante, lequel entrera en vigueur à la date de son adoption et remplacera le document intitulé « Le Vérificateur général - Statut, mandat et pouvoirs » qui avait été adopté le 2 mai 2012 (CA-2012-126).

CA-2017-143 MODIFIER LA CHARTE DU COMITÉ AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STM

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU

de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2017-144 RENOUELER L'ASSURANCE MULTIRISQUE DES BIENS DE LA STM

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de renouveler la protection d'assurance multirisques des biens de la STM avec plusieurs compagnies d'assurances, pour la période du 31 mai 2017 au 31 mai 2018;
 - 2° d'autoriser le paiement de la prime annuelle à **AON PARIZEAU INC.** pour un montant de **1 192 172,00 \$**, plus la taxe provinciale de 9 % d'un montant de **107 295,48 \$**;
- le tout pour un montant total pour la Société de **1 299 467,48 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

| | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | 97120 |
| Compte | 545510 |

CA-2017-145 RENOUELER L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA STM

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de renouveler la protection d'assurance responsabilité civile excédentaire de la STM avec Les Souscripteurs du Lloyd's, pour la période du 31 mai 2017 au 31 mai 2018;
 - 2° d'autoriser le paiement de la prime à **AON PARIZEAU INC.** de **327 000 \$**, incluant la taxe provinciale de 9 %;
- le tout pour un montant total pour la Société de **327 000,00 \$**, taxe provinciale incluse.

| | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | 97120 |
| Compte | 545510 |

CA-2017-146 APPROUVER LE MANDAT DE LA COMMISSION ET NOMMER LES COMMISSAIRES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET LIONEL-GROULX

VU le rapport du secrétaire corporatif et du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier la liste des personnes habilitées à assumer le rôle de commissaire pour les consultations publiques de la Société ainsi que la grille de leur rémunération, adoptés par la résolution CA-2013-219, selon la liste paraphée par le secrétaire corporatif et la grille jointes à la recommandation pour en faire partie intégrante;

- 2° de créer une commission pour tenir la consultation publique sur le projet Lionel-Groux, et ce, conformément à l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* et à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14), selon les termes, modalités et conditions prévues dans cette politique;
- 3° de nommer madame Luba Serge présidente de ladite commission, ainsi que messieurs Jacques Besner et Bruno-Serge Boucher à titre de commissaires.

CA-2017-147 NOMMER UN MEMBRE EXTERNE DU COMITÉ TECHNIQUE GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de nommer madame Joanne Vézina à titre de membre externe du comité technique Gouvernance, éthique et développement durable (GÉDD) du conseil d'administration de la Société, laquelle est désignée dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante;
- 2° de verser à ce membre externe un jeton de présence pour chacune de ses participations à :
 - une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une rencontre d'un sous-comité constitué par le comité, à la condition que ce sous-comité soit composé d'au moins un membre siégeant au conseil d'administration de la Société;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité;
- 3° que le jeton de présence de ce membre externe soit fixé à MILLE DOLLARS (1000 \$);
- 4° de préciser la durée du mandat du membre externe du comité Gouvernance, éthique et développement durable;
- 5° que cette nomination soit effective rétroactivement au 27 avril 2017, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ultérieurement par résolution du conseil d'administration de la Société et qu'elle remplace toute nomination à ce comité faite antérieurement.

CA-2017-148 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 45.

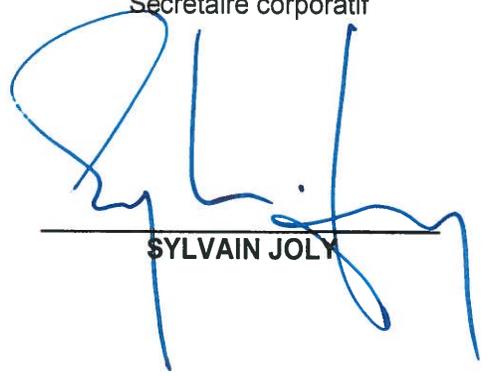
Les résolutions CA-2017-113 à CA-2017-148 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 3 MAI 2017 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

M. Henri Desbiolles
Transport adapté

1. Monsieur se déplace régulièrement sur la ligne St-Michel / Rachel et l'arrêt où il attend le bus ne possède pas d'abribus. Cet arrêt est situé sur un terrain privé appartenant à Petro-Canada qui refuse l'installation d'un abribus. Y a-t-il possibilité de remédier à la situation.
2. L'abribus situé Place-Versaille est inaccessible aux personnes à mobilité réduite du fait de la présence d'une marche pour s'y rendre.
3. Il souhaiterait pouvoir bénéficier de la carte Opus à l'année.

Le président

1. Il invite M. Michel Tremblay à répondre à cette personne.

Michel Tremblay

Directeur - Planification et développement des réseaux

Si le site se trouve sur un terrain privé, ce n'est pas de la juridiction de la STM ni de la ville de décider d'y implanter un abribus. Toutefois, la STM conclut souvent des ententes avec des propriétaires de lots privés pour pouvoir y installer des abribus. Dans ce cas précis, la situation sera étudiée et un suivi lui sera fait.

2. M. Tremblay précise que 99 % des abribus du réseau sont accessibles. Dans le cas dénoncé ici, une inspection des lieux sera faite et un suivi sera effectué.

Le président

3. C'est une demande qui revient régulièrement, mais à court terme il s'avère malheureusement impossible de faire les changements requis. Cette question demeure à l'étude.

QUESTION 2

M. Axel Fournier

Monsieur se dit surpris que la STM ait octroyé un contrat important lors de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 avril dernier et non lors d'une séance publique.

Le président

Lors de cette séance, le conseil d'administration a approuvé entre autres le Plan de développement durable, le Rapport annuel et d'autres dossiers liés au grand contrat du Garage Côte-Vertu. La veille de cette assemblée, soit le 12 avril, le Conseil des ministres approuvait ce projet, et en raison de l'échéancier serré de celui-ci, il était urgent de procéder à l'adjudication de ce contrat.

QUESTION 3

M. Martin Dion
Transport adapté

1. Monsieur se plaint de l'emplacement dans les autobus à plancher bas du 2^e espace réservé aux fauteuils roulants qu'il juge trop loin. En effet, lors de bus très chargé, il devient quasi impossible de s'y rendre avec un fauteuil roulant.
2. Il aimerait savoir s'il y aura ajustement de la hauteur des vieilles voitures de métro ou rehaussement des quais des stations de la ligne verte afin de permettre l'accès au métro aux personnes en fauteuil roulant.

Le président 1. Il invite Mme Amilcar à répondre à cet intervenant.

Renée Amilcar
Directrice exécutive – Bus

Il était prévu initialement de placer ce 2^e espace à côté du 1^{er}, mais après plusieurs tests d'accessibilité et surtout de sécurité, il a été constaté un certain manque de dégagement qui a mené à la décision d'installer ce 2^e espace un peu plus en retrait, soit vers le 2^e tiers du bus. Cette solution a été soumise au comité d'Accessibilité universelle de la STM avant d'aller de l'avant dans ce projet.

François Chamberland
Directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

2. La technologie des voitures Azur permet un ajustement automatiquement de la hauteur des voitures ayant des places réservées aux personnes à mobilité réduite par rapport aux quais. En ce qui concerne les vieilles voitures de métro aucune solution technique ne permet malheureusement un ajustement précis de la hauteur.

Le président

Il y a toujours la possibilité d'utiliser la rampe d'accès avec un accompagnateur. La réduction du temps d'attente pour avoir accès à une rampe sera étudiée. De plus, des trains Azur circuleront sur la ligne verte vers la fin 2018.

QUESTION 4

Mme Élisabeth Cullen

Madame s'interroge quant à la possible situation de conflit d'intérêt dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction du Garage Côte-Vertu et du contrat de services professionnels. Le conseil d'administration a-t-il été informé avant la séance du 13 avril dernier des liens existants entre les 2 groupes plus bas soumissionnaires.

Le président Il invite M. Joly à répondre à cette question.

Me Sylvain Joly
Secrétaire corporatif

L'adjudication du contrat a fait l'objet d'une vérification juridique pointue. Aucun dossier pour adjudication n'est présenté au conseil d'administration sans validations juridique et technique. Toutes les approbations nécessaires auprès des instances administratives et de régulation ont été faites par l'équipe juridique qui n'a relevé aucun enjeu qui aurait permis d'affirmer aux membres du conseil d'administration de ne pas adjuger ce contrat.

QUESTION 5

M. Claude Prévost
Transport adapté

1. Monsieur fait un suivi à une question posée lors d'une assemblée antérieure quant à la signalisation durant les travaux au métro Honoré-Beaugrand.
2. Il souhaite savoir si le petit équipement qui retient la rampe dans les taxis sera enlevé dans les nouveaux véhicules, car il s'est déjà blessé sur celui-ci.

Le président

1. Il invite M. Chamberland à répondre à cette question.

François Chamberland
Directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

Il se souvient très bien de l'intervention précédente de monsieur et la situation a été corrigée au cours de la semaine suivante. Les travaux dans l'édicule nord sont maintenant terminés et la situation est revenue à la normale. C'est maintenant au tour de l'édicule sud de faire l'objet de travaux et une toute nouvelle signalisation sera mise en place.

M. Mario Gagnon

2. La situation sera étudiée.

QUESTION 6

Mme Christelle Labrecque-Dupuis

Table de concertation sur le transport des personnes vivant en situation d'handicap de l'Île de Montréal

Madame mentionne que le système informatique de réservation SIRTA présente de grandes lacunes pour les utilisateurs, notamment pour les déficients visuels. En outre, les informaticiens travaillant sur SIRTA connaissent peu l'accessibilité numérique et le fonctionnement des technologies d'assistance, et n'ont qu'un nombre d'heures limité pour travailler sur ce système.

Elle demande donc à la STM une refonte de ce site en y mettant les ressources humaines, financières et matérielles requises.

Le président

Il invite M. Gagnon à répondre à cette intervenante.

M. Mario Gagnon
Directeur – Transport adapté

Il reconnaît que SIRTA n'est pas l'outil le plus avancé en termes informatiques mais de grands efforts sont faits pour l'amélioration du système. Toutefois, une refonte complète de celui-ci représente un projet de grande envergure et d'importants défis.

Le président

La proposition sera étudiée et le conseil d'administration sera tenu informé des enjeux spécifiques et solutions potentielles d'amélioration à court terme.

QUESTION 7

Mme Pascale Therrien
Mme Axelle Playoust

Centre d'éducation et d'action des femmes

En préambule à leur intervention, mesdames déposent un manifeste du Centre d'éducation et d'action des femmes contre le harcèlement sexuel.

Elles demandent le soutien de la STM dans la mise sur pied d'une campagne d'éducation populaire / sensibilisation contre le harcèlement sexuel visant les femmes dans les transports en commun, à large échelle et à long terme dans l'ensemble de ses infrastructures.

Le président

La STM est consciente que ce problème existe, et l'an passé une campagne de sensibilisation a été mise en place dans ses infrastructures. M. Lafrance prendra contact avec elles pour définir les possibilités de collaboration dans le cadre de cette proposition.

QUESTION 8

M. Gilbert Bauer

1. Monsieur a constaté des erreurs dans la diffusion des messages vocaux dans les autobus et les métros annonçant le prochain arrêt ou la prochaine station. De plus, la qualité du son est parfois mauvaise et il devient difficile de comprendre l'annonce.
2. Concernant le projet Crémazie, faut-il craindre des problèmes au niveau du trafic routier. De plus, une dérogation obtenue par la STM lui permettra réduire le pourcentage de végétation minimale à 12 % au lieu de 20 %. Serait-il possible d'augmenter le nombre d'arbres à planter sur le terrain.

Le président

1. Le système iBus est installé dans les autobus mais certains petits problèmes peuvent expliquer quelques erreurs d'affichage, mais de façon générale l'information transmise est exacte. Il invite monsieur à contacter le service à la clientèle en donnant le n° du bus concerné s'il constate un problème de ce genre.

Pour des raisons techniques, des erreurs de ce genre peuvent également se produire dans le métro, auquel cas il faut en aviser l'opérateur qui se chargera de rétablir la bonne information.

2. Les travaux seront concentrés à l'intérieur des limites du terrain et aucun problème de circulation n'est à redouter. Concernant la végétalisation du terrain, il invite M. Chamberland à lui répondre.

François Chamberland
Directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

Étant donné que le bâtiment à construire sera beaucoup plus grand que l'actuel, l'espace restant ne permettra pas de planter davantage d'arbres. Par contre, l'édifice sera muni d'une toiture verte qui augmentera la surface végétale de l'ensemble. Il précise que le règlement municipal sur la végétalisation s'applique à tout nouveau projet de construction et non à la reconstruction d'un bâtiment existant.

QUESTION 9

M. Maurice Demers

Monsieur remet au président la première édition d'une vidéo (déposée en 3 exemplaires) relative au projet d'une ligne de métro noire tachetée mauve en ajout au réseau de la STM. Il demande que la STM se charge de remettre un des exemplaires à M. Catania de Cat-Can Construction dans l'arrondissement de Verdun, car les employés de cet entrepreneur devraient, selon lui, être en mesure de réaliser ce projet.

Le président

La vidéo sera étudiée et monsieur sera éventuellement contacté si davantage d'information est nécessaire.

QUESTION 10

M. Robert Sévigny

1. Monsieur se plaint d'avoir été empêché par un employé de l'entrepreneur en charge des travaux à la station Du-Collège de circuler sur une portion de terrain qu'il a l'habitude d'emprunter.
2. Il s'interroge sur la présence de personnes qui quémangent à l'intérieur des stations de métro et la permissivité de la STM à cet égard.

Le président

1. Il invite M. Miele à répondre à cet intervenant.

M. Francesco Miele

Membre du conseil d'administration et conseiller de ville – Arrondissement de Saint-Laurent

Pour la sécurité des usagers et des piétons en général, deux responsables attirées par l'entrepreneur rappellent aux personnes qui sortent de l'édicule sud de se diriger vers l'intersection St-Louis et Décarie ou d'emprunter le chemin qui traverse le parc. La signalisation est claire et le trottoir du côté Est de Décarie est fermé pendant les travaux.

Le président

Bien que contraignants, ces dispositifs ont été mis en place pour la sécurité des usagers et des piétons. Un message sera transmis à l'entrepreneur du fait que monsieur a été indisposé par l'attitude de l'employé en charge de la circulation des personnes à proximité du chantier.

Le président

2. Il est interdit de quêter après les tourniquets mais il est toléré de le faire dans la zone publique de façon discrète et sans nuire à la fluidité de la circulation des usagers. Si une personne se montre importune ou agressive, il suffit d'en informer le changeur qui se chargera de régler la situation.

QUESTION 11

Mme Marie-Noël Carré
Vivre Saint-Michel en santé

Madame aimerait connaître les possibilités de collaboration entre l'organisme qu'elle représente et la STM à propos de l'optimisation du transport collectif à Saint-Michel.

Elle rappelle qu'en 2011, l'ouverture de la ligne 41 a été le fruit d'une collaboration efficace entre Vivre Saint-Michel en santé et la STM. Par conséquent, dans le cadre des transformations majeures qu'induiront l'ouverture du parc du Complexe environnemental Saint-Michel et du Service Rapide par Bus sur Pie IX, l'organisme souhaiterait renouveler cette collaboration.

Elle dépose un document regroupant les éléments de contexte justifiant sa demande.

Le président

La STM est très ouverte à de telles demandes de réflexion. Il invite M. Michel Tremblay à répondre à madame.

Michel Tremblay

Directeur - Planification et développement des réseaux

Il se souvient parfaitement de cette précédente et enrichissante collaboration et c'est avec plaisir qu'il rencontrera les représentants de l'organisme pour réfléchir aux besoins du quartier et aux meilleures solutions à mettre en place.